

ALLIANZ EURO HIGH YIELD - RC - EUR

Taux

Allianz 
Global Investors

Morningstar Rating™¹

★★★ Notation au 31/1/2024

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion est de sur-performer l'indice Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Rated Constrained Index, sur l'horizon de placement recommandé.



Gérant

Vincent Marioni
(depuis 1/9/2017)

Performance

sur 10 ans²



Performance annuelle (%)²

	Fonds hors frais d'entrée	Indice de référence ³
28/2/2014 - 28/2/2015	6,27	6,98
28/2/2015 - 29/2/2016	-3,85	-4,45
29/2/2016 - 28/2/2017	11,47	13,28
28/2/2017 - 28/2/2018	2,92	4,37
28/2/2018 - 28/2/2019	0,72	1,04
28/2/2019 - 29/2/2020	3,42	4,49
29/2/2020 - 28/2/2021	4,45	4,51
28/2/2021 - 28/2/2022	-3,50	-2,69
28/2/2022 - 28/2/2023	-4,50	-4,26
28/2/2023 - 29/2/2024	9,84	10,29

Historique de performance (%)²

	YTD	1M	3M	6M	1A	3A	3A p.a.	5A	5A p.a.	10A	10A p.a.	D.l'orig.	D.l'orig. p.a.	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds	0,87	0,29	3,79	6,85	9,84	1,23	0,41	9,36	1,80	29,11	2,59	194,41	5,47	8,89	2,08	1,63	-10,55	10,83
Indice de réf. ³	1,01	0,30	3,93	6,90	10,29	2,75	0,91	12,21	2,33	37,01	3,20	218,23	5,88	10,71	1,94	2,83	-11,24	12,24

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds en bref

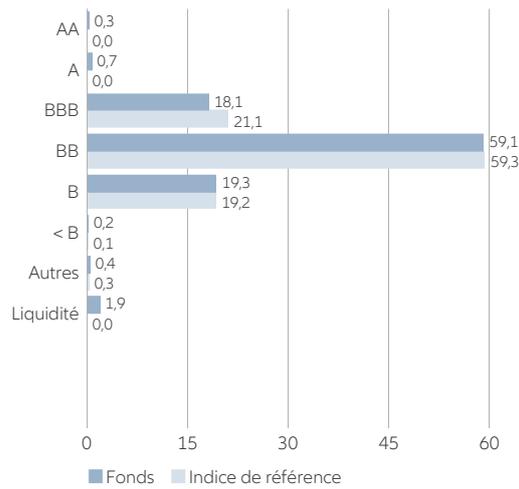
ISIN / N° d'identification du titre (Allemagne, WKN)	FR0010032326
Indice de référence ³	ICE BOFAML BB-B Euro High Yield Constrained (in EUR)
EU SFDR Category ⁴	Article 8
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH, succursale en France
Gestionnaire de fonds	Allianz Global Investors GmbH, succursale en France
Banque dépositaire	STATE STREET BANK INTERNATIONAL GMBH, PARIS BRANCH
Date de lancement	2/4/1993
Actifs sous gestion	561,08 millions EUR
Actifs nets de la part	111,28 millions EUR
Clôture de l'exercice	31/12/
Autorisation de commercialisation	FR
Nombre de titres	306

Ratios risque / bénéfice

	3 ans	5 ans
Alpha (%)	-0,50	-0,53
Beta	0,95	0,90
Coefficient de corrélation	1,00	0,99
Ratio d'information	-0,71	-0,41
Ratio de Sharpe ⁵	-0,13	0,14
Ratio de Treynor	-1,00	1,29
Tracking error (%)	0,71	1,29
Volatilité (%) ⁶	7,07	8,15

Structure du fonds ⁷

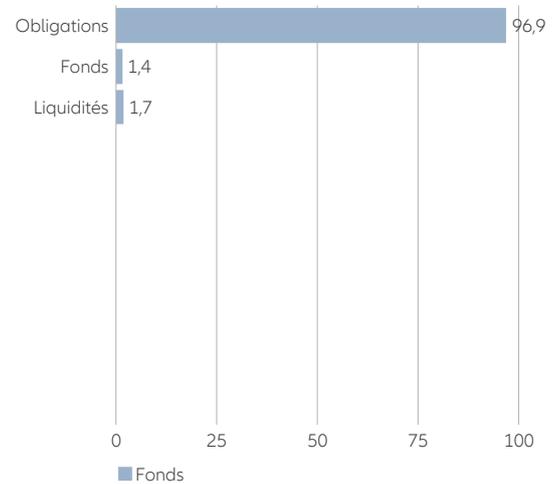
par notations financières en % (en fonction de la valeur sur le marché) ⁸



10 principales lignes du fonds (%)

ALLIANZ SECURICASH SRI	1,40
TEVA PHARM FNC NL II FIX 7.375% 15.09.2029	1,08
LORCA TELECOM BONDCO REGS FIX 4.000% 18.09.2027	1,03
TELEFONICA EUROPE BV . PERP FIX TO FLOAT 3.875% 22.09.2198	1,03
TELEFONICA EUROPE BV PERP FIX TO FLOAT 4.375% 14.03.2198	1,02
TEVA PHARM FNC NL II FIX 6.000% 31.01.2025	0,91
TELENET FINANCE LUX NOTE REGS FIX 3.500% 01.03.2028	0,90
LEASEPLAN CORPORATION NV PERP FIX TO FLOAT 7.375% 29.11.2198	0,89
PETROLEOS MEXICANOS EMTN FIX 4.875% 21.02.2028	0,89
ZIGGO BOND CO BV REGS FIX 3.375% 28.02.2030	0,87
Total	10,02

Répartition du portefeuille par type d'actifs en %



Structure des coûts

Frais d'entrée en % ⁹	2,00
Commission forfaitaire en % p.a. ⁹	0,96
TFE en % ¹⁰	0,99

Chiffres-clé du portefeuille

Rendement actuariel le plus défavorable (%) ¹¹	5,79
Rendement actuariel (%) ¹²	6,05
Maturité effective (%)	2,57
Rating moyen	BB
Rendement nominal moyen (%)	4,65

Opportunités

- + Potentiel de rendement particulier des obligations d'entreprises à haut rendement
- + Opportunités de plus-values de capital sur rendements lorsque les marchés se replient
- + Large diversification parmi de nombreux titres
- + Possibilité de rendements additionnels via l'analyse de titres individuels et la gestion active

Risques

- Les obligations d'entreprises à haut rendement comportent des risques de volatilité et de perte de capital supérieurs à la moyenne. La valeur par part du compartiment peut connaître une volatilité nettement accrue
- Les obligations subissent des replis de cours lorsque les taux d'intérêt augmentent
- Participation limitée au potentiel de rendement des titres individuels
- Succès de l'analyse de titres individuels et de la gestion active non garanti

- 1) © 2007 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans le présent document : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu et sont protégées par les droits d'auteur (2) ne peuvent pas être reproduites ou diffusées à des tiers ; et (3) ne font l'objet d'aucune garantie quant à leur exactitude, exhaustivité ou actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation de ces informations. La performance passée ne saurait garantir la performance future. Une notation Morningstar est octroyée aux fonds disposant, au sein d'une même catégorie, d'au minimum trois années d'existence. Ces notations reposent sur la performance de long terme pondérée des risques nette des frais de gestion. Les notations Morningstar se présentent sous la forme d'étoiles qui sont octroyées mensuellement : Top 10% : 5 étoiles ; suivants 22,5% : 4 étoiles ; moyens 35% : 3 étoiles ; suivants 22,5% : 2 étoiles ; fop 10% : 1 étoile. Une notation, une note ou un prix n'est pas garanti dans le temps et ne préjuge pas de la performance future.
- 2) Les performances sont calculées sur la base de la valeur de l'actif net par action (à l'exclusion de toute commission, dividendes réinvestis). Le mode de calcul est conforme à la méthodologie recommandée par le Bundesverband Investment und Asset Management e.V. (BVI), à savoir l'association allemande de l'industrie de la gestion d'actifs et de patrimoine. Les frais d'entrée éventuels réduisent le capital engagé et la performance entamée
- 3) Historique de l'indice de référence jusqu'à 31/10/2022 ICE BOFAML Euro High Yield BB-B Constrained (in EUR), jusqu'à 31/12/2010 B_H2I: ALLIANZ EURO HIGH YIELD I
- 4) SFDR: règlement de l'UE sur la divulgation des informations financières durables. Information exacte au moment de la publication.
- 5) Le ratio Sharpe est un indice de référence permettant de mesurer isolément la performance du fonds corrigé du risque. Dans le numérateur figure la différence entre le rendement mensuel moyen du fonds et un taux d'intérêt sans risque. Dans le dénominateur figure la déviation standard mensuelle de cette différence que l'on peut aussi appeler rendement excédentaire. Des valeurs négatives ne sont pas significatives.
- 6) La volatilité mesure la propension des actifs du fonds à varier significativement à la hausse ou à la baisse pendant un laps de temps déterminé.
- 7) Les présentes données sont fournies à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer des indications quant à l'allocation future.
- 8) La ventilation se fonde sur la meilleure notation disponible pour chaque titre. Les données publiées par le fournisseur d'indice peuvent différer en raison de différentes méthodes de calcul.
- 9) Le partenaire de distribution peut se voir reverser jusqu'à la totalité des droits d'entrée éventuellement prélevés lors de la souscription de parts du fonds. Le montant effectivement reversé sera communiqué par le partenaire de distribution dans le cadre de la prestation de conseil en investissements. Ces dispositions s'appliquent également aux éventuels frais courants de distribution prélevés par la Société de gestion sur la commission forfaitaire et versés au partenaire de distribution. La commission forfaitaire englobe la commission de gestion, la commission d'administration et les frais de distribution prélevés jusqu'ici.
- 10) TFE (total des frais sur encours) : charges totales (hors frais de transaction) subies par le fonds au cours du dernier exercice fiscal. TFE applicable aux fonds de fonds : les frais imputés au fonds (hors frais de transaction). Dans la mesure où le fonds a détenu des parts d'autres fonds au cours de l'exercice fiscal (les « fonds cibles »), d'autres frais sont susceptibles de s'imputer au niveau des fonds cibles.
- 11) Représente le rendement potentiel le plus faible qu'un investisseur pourrait obtenir en théorie sur l'obligation jusqu'à l'échéance si elle est achetée au cours actuel (hors défaut de l'émetteur). Le rendement actuariel le plus défavorable (yield to worst) est déterminé à partir des hypothèses les plus pessimistes, en calculant les rendements qui seraient obtenus si les clauses de ces hypothèses, telles que le remboursement, le rachat anticipé ou l'amortissement échelonné, sont utilisées par l'émetteur (hors défaut). Il est considéré que les obligations sont conservées jusqu'à l'échéance et les intérêts perçus sont réinvestis aux mêmes conditions. Le calcul a lieu avant prise en compte des opérations de couverture de change. Le rendement actuariel le plus défavorable est une caractéristique du portefeuille. Il ne correspond pas au revenu réel du fonds. Les frais facturés au fonds ne sont pas pris en compte. Le rendement actuariel le plus défavorable ne peut donc pas être considéré comme un indicateur fiable des performances futures d'un fonds obligataire. Les prévisions ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.
- 12) Le rendement comptable d'une obligation indique quelle plus-value par an est théoriquement possible au moment de l'achat au cours actuel jusqu'à son échéance. Outre les revenus de coupon, il faut prendre en compte les éventuels bénéfices sur les cours / baisses de cours jusqu'au remboursement de l'obligation. Le rendement comptable d'un fonds correspond à la moyenne pondérée des rendements comptables de toutes les obligations détenues, à condition que ces obligations soient détenues jusqu'à l'échéance et que les produits des intérêts soient encore appliqués à des conditions inchangées. Le rendement comptable est à concevoir comme une caractéristique du portefeuille et ne reflète pas les recettes effectives du fonds. Les charges du fonds ne sont pas prises en compte. Le rendement comptable n'est donc pas un indicateur de développement futur d'un fonds d'investissement.

Disclaimer

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. L'investissement dans des instruments dit « fixed income » peuvent exposer l'investisseur à divers risques liés à la solvabilité, aux taux d'intérêt, à la liquidité ainsi qu'à une flexibilité restreinte. L'environnement économique changeant, les conditions de marchés peuvent affecter ces risques et impacter la valeur de votre investissement. En période de hausse des taux d'intérêt nominaux, la valeur des instruments dits de « fixed income » (incluant les positions concernant les instruments à revenu fixe à court terme) devraient diminuer. A l'inverse, durant les périodes de baisse des taux d'intérêt, la valeur de ces instruments devraient augmenter. Le risque de liquidité peut retarder les rachats et retraits. ALLIANZ EURO HIGH YIELD est un fonds de droit français. La volatilité (soit les fluctuations de la valeur) des unités/parts du compartiment peut être élevée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Si la devise dans laquelle les performances passées sont présentées n'est pas la devise du pays dans lequel l'investisseur réside, l'investisseur doit savoir que, du fait des fluctuations de taux de change entre les devises, les performances présentées peuvent être inférieures ou supérieures une fois converties dans la devise locale de l'investisseur. La présente communication est exclusivement réservée à des fins d'information et ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les fonds et les instruments mentionnés ici peuvent ne pas être proposés à la commercialisation dans toutes les juridictions ou pour certaines catégories d'investisseurs. Cette communication peut être diffusée dans les limites de la législation applicable et n'est en particulier pas disponible pour les citoyens et/ou résidents des États-Unis d'Amérique. Les opportunités d'investissement décrites ne prennent pas en compte les objectifs spécifiques d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience, ni les besoins spécifiques d'une personne

individuelle et ne sont pas garanties. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à la réglementation applicable en matière de dé-notification. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. Afin d'obtenir une copie gratuite du prospectus, des statuts de la société ou de règlements, de la valeur liquidative quotidienne des fonds, des derniers rapports annuels et semestriels et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) en français, veuillez contacter la société de gestion Allianz Global Investors GmbH au pays de domicile du compartiment au France ou la société de gestion par email au regulatory.allianzgi.com ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous. Merci de lire attentivement ces documents, les seuls ayant effet à l'égard des tiers, avant d'investir. Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Le Résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais, français, allemand, italien et espagnol sur <https://regulatory.allianzgi.com/en/investors-rights>. Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en France, Allianz Global Investors GmbH, Succursale Française, www.allianzgi.fr, partiellement soumise à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation expresse d'Allianz Global Investors GmbH.